ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX
ET
PARTICULIERS

orrica des professions Québec 12 13

FÉVRIER 2013

Partie 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ADRESSÉE

EN 2013-2014 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

		Page
G. 1	LA COMPARAISON POUR CHAQUE MINISTÈRE ET CHAQUE ORGANISME, PAR POSTE BUDGÉTAIRE : • ENTRE LES CRÉDITS DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN AVRIL 2012 ET CEUX PROPOSÉS PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013-2014.	13
G. 2	L'ENSEMBLE DES COÛTS AFFÉRENTS AU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT NOTAMMENT: • LES COÛTS RELIÉS AU CHANGEMENT DE STRUCTURE ADMINISTRATIVE, MINISTÉRIELLE (PUBLICITÉ, AFFICHAGE, LOGO, SITE INTERNET, PANCARTE, COURRIER, ENVELOPPES, ENTÊTES, CARTES D'AFFAIRES ETC.); • LES COÛTS ADMINISTRATIFS, LES COÛTS DE TRANSITION, LES FRAIS DE COMMUNICATION; • LES COÛTS RELIÉS À LA SUPPRESSION OU L'AJOUT DE TOUTE INFORMATION; • LES COÛTS RELIÉS AUX PHOTOS OFFICIELLES; ET, • TOUT AUTRE COÛT, LE CAS ÉCHÉANT.	14
G. 3	LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013: • LES ENDROITS ET DATES DU DÉPART ET DU RETOUR; • UNE COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE VOYAGE OU DE MISSION; LES PERSONNES RENCONTRÉES; • LE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.; • LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, PERSONNEL DE CABINET, FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION; • POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS; • LA LISTE ET LE DÉTAIL DE TOUTE ENTENTE SIGNÉE OU ANNONCÉE, LE CAS ÉCHÉANT; • LES RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS ET DÉTAILLÉS POUR CHAQUE VOYAGE; • LA COPIE DES RAPPORTS DE MISSION; • LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT.	15
G. 4	Pour chaque voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère fait au Québec pour l'année financière 2012-2013 de chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et des dirigeants d'organismes : • L'Itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; • Les coûts ventilés; • Le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; • Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	16
G. 5	LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT ÎNTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME: • LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014; • LE NOM DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES; • LE NOM DES FOURNISSEURS; • LE MODE D'OCTROI DE CHAQUE CONTRAT; • LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; • POUR CHAQUE DÉPENSE EN COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE; • LE COÛT TOTAL ET VENTILÉ POUR LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE.	17

		Pa
G. 6	LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.):	
	 LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014; 	
	LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;	1
	• S'IL Y A LIEU, PRÉCISER POUR CHAQUE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT :	
	 LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME, LE COÛT, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS, LA DATE, LE MODE D'OCTROI; 	
	LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENTS.	
G. 7	LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION	
	ORGANISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME	
	 LES SOMMES DÉPENSÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014; 	
	LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE.	
	ORGANISÉS PAR UNE FIRME EXTERNE :	1
	 LES SOMMES DÉPENSÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014; 	
	LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ;	
	• LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);	
	• LE NOM DES FOURNISSEURS;	
_	LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE.	
G. 8	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME EN 2012-2013 EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :	
	LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;	
	LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ);	2
	 LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS; 	
	• L'ÉCHÉANCIER;	
	 LE MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ); 	
	DANS LE CAS D'OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.	
G. 9	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2012-2013 ET QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DU SOUS-MINISTRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT:	
	• LE NOMBRE D'AUTORISATIONS;	
	LE NOMBRE D'AUTORISATIONS, LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME TOUCHÉ(E);	2
	LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT;	
	• LE MONTANT ACCORDÉ;	
	• LES MOTIFS DE LA DEMANDE;	
	TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.	
G. 10	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 EN INDIQUANT:	
	LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME; LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT:	
	LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT; LE MANDATET LE RÉSULTAT (RAPRORT OU DOCUMENT FINAL); LE MANDATET LE RÉSULTAT (RAPRORT OU DOCUMENT FINAL);	2
	LE MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL); LE COÛT:	ĺ
	LE COÛT; L'ÉCHÉANCIER;	
	 DANS LE CADRE D'OCTROI PAR SOUMISSION, LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS. 	Ť
G. 11	LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU OEUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE.	2

		Page
G.12	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié depuis l'année financière 2003-2004, indiquer : • Le nom du projet; • La nature du projet; • L'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); • Le coût initial prévu pour la réalisation du projet; • Les plus récentes estimations du coût du projet; • Les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; • L'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet; • Les firmes ou OSBL associés au développement du projet (incluant les sous-traitants), les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; • Le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.	24
G.13	Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant, pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : • La photocopie; • Le mobilier de bureau; • L'ameublement; • Le remboursement des frais de transport; • Le remboursement des frais d'hébergement; • Le remboursement des frais d'hébergement; • Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; • L'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : • A) AU Québec, • B) À L'extérieur du Québec. • Les distributeurs d'eau de source; • Location et entretien des plantes incluant les plantes artificielles;	25
G. 14	 LOCATION ET ENTRETIEN DE LA MACHINE À CAFÉ; LOCATION OU ACHAT D'ENCADREMENT. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET POUR LE MINISTÈRE ET LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 2012-2013, DE CHACUNE DES 	
	DÉPENSES SUIVANTES RELIÉES À LA TÉLÉPHONIE : LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES, « BLACKBERRY », IPHONE OU AUTRES TYPES DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS UTILISÉS; LE NOMBRE DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES UTILISÉES (IPAD OU AUTRES); LE NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS; LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS; LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS; LE NOM DES FOURNISSEURS; LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES; LE NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES. LES COÛTS DE RÉSILIATION;	26

LES ORDINATEURS PORTABLES.

		PAGE
G.15	CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014 (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION) :	
	A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET PLUS;	
	B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET MOINS;	
	C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL;	
	D) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE CONGÉS DE MALADIE EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE;	
	E) LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES;	
	F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL;	
	G) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE JOURS DE VACANCES EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE;	27
	H) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE;	
	I) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME EN RELEVANT, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ OU DE L'ÉDUCATION;	
	 J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE OU RÉGIONS); 	
	K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR;	
	L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE;	
	M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE ET RÉGIONS);	
	N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES.	
G.16	Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :	
	A) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2012-2013 (LES INDEMNITÉS DE RETRAITES QUI SERONT VERSÉES);	
	B) LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES;	33
	C) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS POUR 2013-2014 ET 2014-2015	
	LES INDEMNITÉS DE RETRAITES QUI SERONT VERSÉES)	
	D) NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.	
G.17	LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX:	
	L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION;	
	• LE COÛT DE LA LOCATION;	
	 LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ; LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL; 	
	LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE;	34
	LA SUPERFICIE INOCCUPÉE;	
	LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ; LA DUBÉE DU BAU:	
	 LA DURÉE DU BAIL; LES COÛTS D'AMÉNAGEMENT OU DE RÉNOVATION RÉALISÉS DEPUIS LE 1ER AVRIL 2012. 	
	• LE NOM DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT.	

		Page
G. 18	Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1er avril 2012 à ce jour.	35
G. 19	LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2012-2013, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU: LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION; LE TITRE DE LA FONCTION; L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE; LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS; LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT; LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES OU BONIS REÇUS; LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE; LA DESCRIPTION DE TÂCHES; LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET DEPUIS LE 1ER AVRIL 2012; LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET; LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET POUR LES ANNÉES 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013; LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE; S'IL A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES: DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.	36
G. 20	LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2012-2013 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE ET DU MINISTÈRE, EN INDIQUANT : • LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA PERSONNE CONCERNÉ; • LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE; • LE MONTANT ATTRIBUÉ; • LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR L'ORGANISME; • LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.	37
G. 21	LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT: • LE POSTE INITIAL; • LE SALAIRE; • LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU; • LA DATE DE MISE EN DISPONIBILITÉ; • LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014.	38
G.22	Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2011-2012.	39
G.23	Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.	40
G.24	LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT: • LE NOM DE LA PERSONNE; • LE POSTE OCCUPÉ; • LE SALAIRE DE BASE ET ADDITIONNEL (S'IL Y A LIEU); • L'ASSIGNATION INITIALE; • LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE; • LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).	41
G. 25	LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT :	
	 LE NOM DE LA PERSONNE; LE POSTE OCCUPÉ; LE SALAIRE DE BASE ET ADDITIONNEL (S'IL Y A LIEU); L'ASSIGNATION INITIALE; LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE; 	42
	LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).	

		PAG		
G. 26	LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS DU CABINET, DU MINISTÈRE ET ORGANISMES PUBLICS AINSI QUE LE COÛT DE CHACUN :			
	LES CLUBS PRIVÉS OU AUTRES;	43		
	LES BILLETS DE SAISON, LES LOGES;	43		
	AUX JOURNAUX, REVUES MENSUELLES, PUBLICATIONS PAPIER ET EN FORMAT ÉLECTRONIQUE, ETC.;			
	SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR ÎNTERNET (EUREKA ETC.)			
G. 27	Pour chaque site internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :			
	• LE NOM DU SITE WEB;			
	LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL AYANT CONÇU LE SITE;			
	LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE;	44		
	LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR;	•		
	• LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ			
	REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT);			
	• LA FRÉQUENCE JOURNALIÈRE, HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE « HITS »);			
	LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR.			
G. 28	Nominations, depuis le 1er avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres :			
	• LA LISTE;			
	• LES MANDATS;	4		
	LES CONTRATS OCTROYÉS POUR CHAQUE MANDAT;			
	LE RÉSULTAT DU TRAVAIL EFFECTUÉ;			
	• LES ÉCHÉANCES PRÉVUES;			
	LES SOMMES IMPLIQUÉES.			
G. 29	Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.	40		
G. 30	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2010- 2011, 2011-2012 et 2012-2013 :			
	LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS;			
	LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES;	4		
	LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REJETÉES;	-		
	LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;			
	LÈ NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS;			
	LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI.			
G. 31	LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 :			
	LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.);	48		
	LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES;			
	LE NOMBRE DE RENCONTRES;			
	LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE.			
G. 32	LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET/OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.			
G. 33	LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014.	50		
G. 34	TEL QUE PRÉVU DANS LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT, LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI, LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014.	5		
G. 35	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET PRÉVISIONS 2013-2014.	52		

		PAGE
G. 36	Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2012-2013 ainsi que les prévisions pour 2013-2014 et 2014-2015 en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chacun des programmes, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	53
G. 37	Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2004 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.	54
G. 38	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.): le montant total des primes au rendement et des bonis.	55
G. 39	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.): LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART; INCLUANT DES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.	56
G. 40	DEPUIS LE 31 AOÛT 2012, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE. INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, DONT LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE? • FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION	57
	DES FONCTIONS POUR CHAQUE PERSONNE; • FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS À CHAQUE PERSONNE.	
G. 41	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS DE COVÉRIFICATION OCTROYÉS PAR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME QUI EN RELÈVE EN 2012-2013 EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :	
	 LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME; LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ); LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS; L'ÉCHÉANCIER; LE MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ); DANS LE CAS D'OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS. 	58
G. 42	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour l'année 2012-2013, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : • LA OU LES DATES DES TRAVAUX; • LES COÛTS;	59
	LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.	
G. 43	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.	60
G. 44	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.): le taux d'absentéisme.	61
G. 45	ÉVOLUTION DE LA TAILLE (NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS) DE CHAQUE CABINET MINISTÉRIEL, DE CHAQUE MINISTÈRE ET DE CHAQUE ORGANISME PUBLIC DEPUIS 2003. FOURNIR LES DONNÉES POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES, DE 2003-2004 à 2012-2013. Prévisions pour 2013-2014.	62
G. 46	POUR CHAQUE CABINET MINISTÉRIEL, CHAQUE MINISTÈRE ET CHAQUE ORGANISME, LE NOMBRE DE DÉPARTS AU SEIN DE L'EFFECTIF (RÉGULIER, OCCASIONNEL ET ÉTUDIANT) POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013. FOURNIR LES DONNÉES VENTILÉES SELON LA RAISON DU DÉPART : LA RETRAITE; LA DÉMISSION; LA RÉVOCATION POUR INCOMPÉTENCE; LA RÉVOCATION POUR INCAPACITÉ; LA FIN D'EMPLOI; LE DÉCÈS; LA MISE À PIED; LA DESTITUTION; TOUTE AUTRE RAISON.	63

		PAGE
G. 47	LISTE ET SOLDE DE TOUS LES FONDS EXISTANTS POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LA DÉPENSE D'INTÉRÊTS PRÉVUE EN 2012-2013 POUR CHACUN DE CES FONDS.	64
	Copie des états financiers de 2011-2012 et 2012-2013 pour chacun des fonds.	

- G.1 LA COMPARAISON POUR CHAQUE MINISTÈRE ET CHAQUE ORGANISME, PAR POSTE BUDGÉTAIRE:
 - ENTRE LES CRÉDITS DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN AVRIL 2012 ET CEUX PROPOSÉS PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013-2014.

Non applicable car l'Office des professions du Québec est un organisme extrabudgétaire.

G.2 L'ENSEMBLE DES COÛTS AFFÉRENTS AU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT NOTAMMENT :

- LES COÛTS RELIÉS AU CHANGEMENT DE STRUCTURE ADMINISTRATIVE, MINISTÉRIELLE (PUBLICITÉ, AFFICHAGE, LOGO, SITE INTERNET, PANCARTE, COURRIER, ENVELOPPES, ENTÊTES, CARTES D'AFFAIRE, ETC.);
- LES COÛTS ADMINISTRATIFS, LES COÛTS DE TRANSITION, LES FRAIS DE COMMUNICATION;
- LES COÛTS RELIÉS À LA SUPPRESSION OU L'AJOUT DE TOUTE INFORMATION;
- LES COÛTS RELIÉS AUX PHOTOS OFFICIELLES;
- TOUT AUTRE COÛT, LE CAS ÉCHÉANT.

Aucun

14

G.3 LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013 :

- LES ENDROITS ET DATES DU DÉPART ET DU RETOUR;
- UNE COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE VOYAGE OU DE MISSION; LES PERSONNES RENCONTRÉES;
- LE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.;
- LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, PERSONNEL DE CABINET, FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION;
- POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS;
- LA LISTE ET LE DÉTAIL DE TOUTE ENTENTE SIGNÉE OU ANNONCÉE, LE CAS ÉCHÉANT;
- LES RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS ET DÉTAILLÉS POUR CHAQUE VOYAGE;
- LA COPIE DES RAPPORTS DE MISSION;
- LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT.

ENDROIT DE LA MISSION	DATE DÉPART	DATE RETOUR	M EMBRES PRÉSENTS AU VOYAGE	PERSONNES RENCONTRÉES	Соûт	BUT DU VOYAGE
Toronto	2012-06-06	2012-06-07	MME HÉLÈNE DUBOIS, DIRECTRICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE		1 018 \$	Assister au séminaire : Public Confidence in Professional Regulation : Earn it, Keep it
SAN FRANCISCO	2012-09-05	2012-09-09	ME ANDRÉ GARIÉPY, COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		2 120 \$	Assister au congrès international du Council of Licensure Enforcement & Regulation (CLEAR)
OTTAWA	2012-09-10	2012-09-11	ME ANTOINE GARNIER, JURISTE		1 419 \$	ASSISTER À LA CONFÉRENCE NATIONALE « L'ARCHITECTURE LÉGISLATIVE — L'ÉDIFICATION PAR LES MOTS », DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE EXIGÉE PAR LE BARREAU
Halifax	2012-10-21	2012-10-23	ME ANDRÉ GARIÉPY, COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		2 313 \$	ASSISTER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS
OTTAWA	2012-11-06	2012-11-09	DRE CHRISTIANE GAGNON, VICE- PRÉSIDENTE, ME ANDRÉ GARIÉPY, COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET MME MYRIAM HADIRI, ANALYSTE EN RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		3 236 \$	CONFÉRENCE DU RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION (RCANOR)

- G.4 POUR CHAQUE VOYAGE OU DÉPLACEMENT EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE FAIT AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013 DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES :
 - L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR;
 - LES COÛTS VENTILÉS;
 - LE CAS ÉCHÉANT, TOUT AUTRE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.;
 - POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS.

Aucun

- G.5 LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME :
 - LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014;
 - LE NOM DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES;
 - LE NOM DES FOURNISSEURS;
 - LE MODE D'OCTROI DE CHAQUE CONTRAT;
 - LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
 - POUR CHAQUE DÉPENSE EN COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE;
 - LE COÛT TOTAL ET VENTILÉ POUR LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE.

AUCUNE

- G-6 LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.):
 - LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014;
 - LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
 - S'IL Y A LIEU, PRÉCISER POUR CHAQUE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT :
 - LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME, LE COÛT, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS, LA DATE, LE MODE D'OCTROI;
 - LE NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENTS.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN 2012-2013

ÉVÉNEMENT	BUT VISÉ	FOURNISSEUR	COÛT
JOURNÉE D'INFORMATION DESTINÉE AUX INTERVENANTS PIVOTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DU RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT, DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ET DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	APPLICATION COHÉRENTE ET UNIFORME DES DISPOSITIONS DE LA LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES	HILTON GARDEN INN (MTL)	9 016 \$
JOURNÉE D'INFIRMATION DESTINÉE AUX MEMBRES DU RÉSEAU DES RÉPONDANTS	APPLICATION COHÉRENTE ET UNIFORME DES DISPOSITIONS DE LA LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RELATIONS HUMAINES	HÔTEL GOUVERNEUR PLACE DUPUIS (MTL)	3 924 \$

G.7 LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION:

ORGANISÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :

- LES SOMMES DÉPENSÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014;
- LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;

ORGANISÉES PAR UNE FIRME EXTERNE:

- LES SOMMES DÉPENSÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUR 2013-
- LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ;
- LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ)
- LE NOM DES FOURNISSEURS;
- LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE.

AUCUNE

19

- G.8 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME EN 2012-2013 EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :
 - LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;
 - LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ);
 - LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS;
 - L'ÉCHÉANCIER;
 - LE MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);
 - DANS LE CAS D'OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.

Fournisseur	Овјет	DÉPENSE 2012-2013
CLIMPRO	ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE DES SERVEURS	486 \$
DE GRANDMONT, CONSULTANTE EN MANAGEMENT INC.	SERVICES CONSEILS DANS LE CADRE DU DOSSIER INTERORDRE DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES	5 640 \$
ÉDUCONSEIL INC.	SÉANCE D'INFORMATION SUR UN MODÈLE D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	1 600 \$
GÉNOIS, AGATHE	Transcription d'enregistrement audio pour l'Office des professions	1 136 \$
LINDA LEMAY CONSULTANTS INC.	FORMATION SUR LES TECHNIQUES D'ENTREVUE	4 500 \$
MORNEAU SHEPELL LTÉE	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	1 820 \$
Nammour, Rafic	RÉVISION LINGUISTIQUE DU RAPPORT DE GESTION 2011-2012 ET DU GUIDE EXPLICATIF DU P.L. NO 21	1 238 \$
OUIMET, GÉRARD	FORMATION SUR LA GESTION DES PERSONNES DIFFICILES	5 000 \$
PCT COMPOSITION	PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011-2012 DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	15 255 \$
PLANTECA PAYSAGISTE D'INTÉRIEUR	FOURNITURE ET ENTRETIEN DE PLANTES	2 086 \$
PRICEWATERHOUSE COOPERS	VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS (CONTRAT OCTROYÉ PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL)	14 800 \$
SERVICES LINGUISTIQUES MUIR (SLKM)	Traduction de textes	1 380 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.	Services juridiques	9 536 \$
XEROX	LOCATION DE PHOTOCOPIEUR	405 \$

- G.9 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2012-2013 ET QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DU SOUS-MINISTRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :
 - LE NOMBRE D'AUTORISATIONS;
 - LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME TOUCHÉE;
 - LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT;
 - LE MONTANT ACCORDÉ;
 - LES MOTIFS DE LA DEMANDE;
 - TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.

Aucun

- G.10 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 EN INDIQUANT :
 - LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;
 - LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT;
 - LE MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL);
 - LE COÛT;
 - L'ÉCHÉANCIER;
 - DANS LE CAS D'OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.

NON APPLICABLE

G.11	LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU OEUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE.
ETTE	QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS.

- G.12 POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, INDIQUER :
 - LE NOM DU PROJET;
 - LA NATURE DU PROJET;
 - L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
 - LE COÛT INITIAL PRÉVU POUR LA RÉALISATION DU PROJET;
 - LES PLUS RÉCENTES ESTIMATIONS DU COÛT DU PROJET;
 - LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
 - L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
 - LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET (INCLUANT LES SOUS-TRAITANTS), LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
 - LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR.

AUCUN PROJET EN COURS.

- G.13 Pour le cabinet ministériel, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, le montant, pour l'année 2012-2013 (et ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
 - LA PHOTOCOPIE;
 - LE MOBILIER DE BUREAU;
 - L'AMEUBLEMENT;
 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT;
 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT;
 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS;
 - LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES;
 - L'ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT :
 - A) AU QUÉBEC,
 - B) À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.
 - LES DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE;
 - LOCATION ET ENTRETIEN DES PLANTES INCLUANT LES PLANTES ARTIFICIELLES;
 - LOCATION ET ENTRETIEN DE LA MACHINE À CAFÉ;
 - LOCATION OU ACHAT D'ENCADREMENT.

Рнотосоріє	N/D
M OBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	0\$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	0\$
LOCATION ET ENTRETIEN DES PLANTES	N/D
LOCATION ET ENTRETIEN DES MACHINES À CAFÉ	0\$
LOCATION OU ACHAT D'ENCADREMENT	0\$
FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	20 748 \$
FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES	0\$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	7 323 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	1 270 \$

- G.14 Pour le cabinet ministériel, la Direction générale du ministère et pour le ministère et les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2012-2013, de chacune des dépenses suivantes reliées à la téléphonie :
 - LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES, « BLACKBERRY », IPHONE OU AUTRES TYPES DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS;
 - LE NOMBRE DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES UTILISÉES (IPAD OU AUTRES);
 - LE NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS;
 - LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS;
 - LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS;
 - LE NOM DES FOURNISSEURS;
 - LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES;
 - LE NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES;
 - LES COÛTS DE RÉSILIATION;
 - LES ORDINATEURS PORTABLES.

	CELLULAIRES (TÉL. INTELLIGENTS)	TÉLÉAVERTISSEURS	PORTABLES	TABLETTES
NOMBRE D'APPAREILS	9 BlackBerry	-	12	3 IPAD
LE NOM DES FOURNISSEURS	BELL MOBILITÉ	-		Rogers
LES COÛTS D'ACQUISITION	0\$	-	0 \$	2 398 \$
LES COÛTS D'UTILISATION	1 167 \$	-	0\$	0 \$
LE COÛT ANNUEL DES CONTRATS	4 500 \$	-	0\$	360 \$
NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES	9 677 MIN.	-	-	-
LES COÛTS DE RÉSILIATION	0 \$	-	0 \$	0 \$

26

- G.15 CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014 (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION):
 - A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES, DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET PLUS
 - B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES, DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET MOINS
 - C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL;
 - D) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE CONGÉ DE MALADIE EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE;
 - E) LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES;
 - F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL;
 - G) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE JOURS DE VACANCES EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉ;
 - H) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE;
 - I) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION;
 - J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE OU RÉGIONS);
 - K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR;
 - L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE;
 - M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE ET RÉGIONS);
 - N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES.

A ET B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES, DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.);

CATEGORIE D'EMPLOI		EFFECTIF			FEM	MES	Но	MMES		UNAUTES JRELLES		ONNES CAPEES	Аито	CHTONES	Anglo	PHONES
	REGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL	%	Nв	%	Nв	%	Nв	%	Nв	%	Nв	%	Nв	%
ENCADREMENT SUPERIEUR ET JURIDIQUE:			-			-										
Moins de 35 ans	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Plus de 35 ans	4	0	4	8,2%	1	25,0%	3	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	4	0	4	8,2%	1	25,0%	3	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PERSONNEL PROFESSIONNEL:																
Moins de 35 ans	7	0	7	14,3%	4	57,1%	3	42,9%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Plus de 35 ans	21	1	22	44,9%	14	63,6%	8	36,4%	3	13,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	28	1	29	59,2%	18	62,1%	11	37,9%	4	13,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET																
ASSIMILES:																
Moins de 35 ans	3	2	5	10,2%	4	80,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Plus de 35 ans	11	0	11	22,4%	10	90,9%	1	9,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	14	2	16	32,7%	14	87,5%	2	12,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL PAR GROUPE D'ÂGE :																
Moins de 35 ans	10	2	12	24,5%	8	66,7%	4	33,3%	1	8,3%		0,0%		0,0%		0,0%
Plus de 35 ans	36	1	37	75,5%	25	67,6%	12	32,4%	3	8,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	46	3	49	100,0%	33	67,3%	16	32,7%	4	8,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE D'EMPLOI	TOTAL
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	11,0
PERSONNEL PROFESSIONNEL	85,0
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	107,0
TOTAL	203,0

D) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE CONGÉ DE MALADIE EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE;

NON PERTINENT

E) LE NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.)

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE	Payées	COMPENSÉES	TOTAL HEURES	Montant
Professionnels	808,24	113,83	922,07	32 828 \$
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET			·	
ASSIMILÉS	115,13	59,00	174,13	5 308 \$
TOTAL	923,37	172,83	1096,20	38 137 \$

F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE D'EMPLOI	TOTAL
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	67,0
PERSONNEL PROFESSIONNEL	468,5
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	241,5
TOTAL	777,0

G) LE NOMBRE TOTAL ET LA VENTILATION DU NOMBRE DE JOURS DE VACANCES EN RÉSERVE POUR LE PERSONNEL ET LEUR VALEUR ESTIMÉE

NON PERTINENT

H) LE NOMBRE DE PLAINTE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

NON PERTINENT

LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME EN RELEVANT, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ OU DE L'ÉDUCATION

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS)

EFFECTIFS À QUÉBEC AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CADRES	3	3	3
PROFESSIONNELS	24	23	25
TECHNICIENS	10	7	8
PERSONNEL DE BUREAU	8	7	5
TOTAL	45	40	41

EFFECTIFS À MONTRÉAL AU 30 NOVEMBRE 2012 (BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES)

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CADRES	1	1	1
PROFESSIONNELS	2	4	3
TECHNICIENS	0	0	0
PERSONNEL DE BUREAU	1	1	1
TOTAL	4	6	5

K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PROFESSIONNELS	3	3	8

L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PROFESSIONNELS	3	3	6
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	4	3	4

M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS)

POSTES OCCASIONNELS ET RÉGULIERS À QUÉBEC AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CADRES	3	3	3
Professionnels	24	26	26
TECHNICIENS	10	8	8
PERSONNEL DE BUREAU	8	8	7
TOTAL	45	45	44

POSTES OCCASIONNELS ET RÉGULIERS À MONTRÉAL AU 30 NOVEMBRE 2012

CATÉGORIE D'EMPLOI	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CADRES	1	1	1
PROFESSIONNELS	2	4	3
TECHNICIENS	0	0	0
PERSONNEL DE BUREAU	1	1	1
TOTAL	4	6	5

N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR.

- G.16 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE, PAR DIRECTION;
 - A) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2012-2013 (LES INDEMNITÉS DE RETRAITES QUI SERONT VERSÉES);
 - B) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de Gestion des ressources humaines;
 - C) Nombre de départs à la retraite prévu pour 2013-2014 et 2014-2015 (les indemnités de retraites qui seront versées);
 - D) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
- A) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2012-2013

3 DÉPARTS, AUCUNE INDEMNITÉ

B) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines

1 REMPLACEMENT

C) Nombre de départs à la retraite en 2013-2014

ESTIMATION: 2 DÉPARTS, AUCUNE INDEMNITÉ

NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2014-2015

ESTIMATION: 5 DÉPARTS, AUCUNE INDEMNITÉ

D) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats

6 RETRAITÉS

G.17 LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX :

- L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION;
- LE COÛT DE LA LOCATION;
- LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ;
- LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL;
- LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE;
- LA SUPERFICIE INOCCUPÉE;
- LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ;
- LA DURÉE DU BAIL;
- LES COÛTS D'AMÉNAGEMENT OU DE RÉNOVATION RÉALISÉ DEPUIS LE 1ER AVRIL 2012;
- LE NOM DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT.

L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION	Coût total	SUPERFICIE	COÛTS D'AMÉNAGEMENT DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2012	DURÉE DU BAIL	PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ
800, PLACE D'YOUVILLE, 4 ^E ET 10 ^E ÉTAGE, QUÉBEC	375 305 \$	1 458,72 m ²	0 \$		ENTENTE AVEC LA SIQ, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE D'YOUVILLE INC.
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 6 ^E ÉTAGE, MONTRÉAL (COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES)	155 379 \$	440,82 M ²	0 \$		ENTENTE AVEC LA SIQ, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE 500 RENÉ-LÉVESQUE OUEST INC.

3.18	COÛTS DE D MINISTÉRIEL	ÉMÉNAGEM S ET DANS L	ENT, D'AMÉ .EUR BURE	NAGEMENT AU DE CIRC	TET TRAVA ONSCRIPTIO	UX EFFECT ON DU 1 ^{ER} A	UÉS DANS AVRIL 2012	LES CABINE À CE JOUR.	TS
ON AF	PPLICABLE								

- G.19 LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2012-2013, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :
 - LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION;
 - LE TITRE DE LA FONCTION;
 - L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE;
 - LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS;
 - LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT;
 - LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES OU BONIS REÇUS;
 - LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE, INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE;
 - LA DESCRIPTION DE TÂCHES;
 - LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL **2012**
 - LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET;
 - LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET POUR LES ANNÉES 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013;
 - LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE;
 - S'IL A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES: DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE ET CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.

NON APPLICABLE

- G.20 LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2012-2013 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE ET DU MINISTÈRE, EN INDIQUANT :
 - LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA PERSONNE CONCERNÉ;
 - LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE;
 - LE MONTANT ATTRIBUÉ;
 - LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR L'ORGANISME;
 - LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.

NON APPLICABLE

37

- G.21 LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT :
 - LE POSTE INITIAL;
 - LE SALAIRE;
 - LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU;
 - LA DATE DE MISE EN DISPONIBILITÉ;
 - LES PRÉVISIONS 2013-2014.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE **C**ONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

TE QUESTION N	E SEMBLE PAS PE	RTINENTE À L'EXE	ERCICE DE L'ÉTUI	DE DES CRÉDITS	

G.23	Nombre de fonctionnaires et/ou ETC affectés au Plan Nord, pour chaque ministère et organisme, incluant le cas échéant la Banque de développement économique du Québec, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et les prévisions 2013-2014.
AUCUN	

- G.24 LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT :
 - LE NOM DE LA PERSONNE;
 - LE POSTE OCCUPÉ;
 - LE SALAIRE DE BASE ET ADDITIONNEL (S'IL Y A LIEU);
 - L'ASSIGNATION INITIALE;
 - LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE;
 - LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.

Aucun

- G.25 LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT
 - LE NOM DE LA PERSONNE;
 - LE POSTE OCCUPÉ;
 - LE SALAIRE DE BASE ET ADDITIONNEL (S'IL Y A LIEU);
 - L'ASSIGNATION INITIALE;
 - LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE;
 - LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).

NON APPLICABLE

42

G.26 LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS, AINSI QUE LE COÛT DE CHACUN :

- LES CLUBS PRIVÉS OU AUTRES;
- LES BILLETS DE SAISON, LES LOGES;
- AUX JOURNAUX, REVUES MENSUELLES, PUBLICATIONS PAPIER ET EN FORMAT ÉLECTRONIQUE, ETC.;
- SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.)

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Fournisseur	Coût (\$)	DESCRIPTION
Carswell	3 307 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Canada)
Communication Demo	14 855 \$	Revue de presse
Courrier Parlementaire (Le)	1 500 \$	Bulletin électronique concernant les travaux de l'Assemblée nationale
Le Devoir	27 \$	Journal électronique
Ebsco Canada	2 576 \$	Fournisseur de périodiques (ABA Journal, L'actualité pharmaceutique, Annuaire de jurisprudence et de doctrine, etc.)
Éditions Yvon Blais Inc.	1 195 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec et du Canada) Répertoire de jurisprudence et de doctrine
L'institut Canadien des comptables agréés	242 \$	Mise à jour de normes comptables
IT Media	158 \$	Revues en informatique
LexisNexis Inc.	930\$	Base de données (jurisprudence et doctrine)
NewsPaperdirect inc.	39\$	Journaux électroniques
Novaxis Solutions Inc.	1 903\$	Bulletin électronique (droit du travail en ligne)
Publications CCH Ltée	1 359\$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec)
Publications du Québec	855\$	Bulletin électronique
SOQUIJ – Société québécoise d'information juridique	325\$	Banque de données jurisprudentielle et doctrinale, Accès au plumitif, Bulletin électronique et papier
Wilson et Lafleur Ltée	847\$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec et du Canada)

- G.27 POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :
 - LE NOM DU SITE WEB;
 - LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES AYANT CONÇU LE SITE;
 - LE COÛT DE CONSTRUCTION DU SITE;
 - LE COÛT D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR;
 - LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT);
 - LA FRÉQUENCE JOURNALIÈRE, HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE « HITS »);
 - LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.opq.gouv.qc.ca			
SUJETS	DÉTAILS		
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES AYANT CONÇU LE SITE :	PERSONNEL DE L'OFFICE		
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :			
LE COÛT D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR	ENTRETIEN À L'INTERNE		
QUI EST RESPONSABLE DE CONTENU SUR LE SITE :	OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC		
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	CHAQUE SEMAINE		
COMBIEN DE FOIS LE SITE A-T-IL ÉTÉ REFAIT? QUEL A ÉTÉ LE COÛT? QUELS SONT LES FACTEURS QUI ONT JUSTIFIÉ LE CHANGEMENT?	LE SITE INTERNET A SUBI DEUX RECONFIGURATIONS DEPUIS SA CRÉATION. EN 2006-2007, LA PLATEFORME A ÉTÉ REFAITE À PARTIR D'UN LOGICIEL LIBRE AU COÛT DE 13 000 \$. EN 2010-2011, UNE REFONTE COMPLÈTE A ÉTÉ EFFECTUÉE AU COÛT DE 72 079 \$.		

- G.28 Nomination, depuis le 1^{ER} avril 2012, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs ou autres :
 - LA LISTE;
 - LES MANDATS;
 - LES CONTRATS OCTROYÉS POUR CHAQUE MANDAT;
 - LE RÉSULTAT DU TRAVAIL EFFECTUÉ;
 - LES ÉCHÉANCES PRÉVUES;
 - LES SOMMES IMPLIQUÉES.

AUCUNE

G.29	Pour 2012-2013, les dépenses effectuées par ministère pour les visites et rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
N ON AF	PPLICABLE

- G.30 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013 :
 - LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS;
 - LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES;
 - LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REJETÉES;
 - LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;
 - LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS;
 - LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI.

L'INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

- G.31 LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 :
 - LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.);
 - LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES;
 - LE NOMBRE DE RENCONTRES;
 - LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE.

NON APPLICABLE

G.32 LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET/OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

S.33	LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 ET LES PRÉVISIONS POUF 2013-2014.					
Non applicable car l'Office des professions du Québec est un organisme extrabudgétaire.						

G.34 TEL QUE PRÉVU DANS LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

G.35 Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement depuis le 31 août 2012 et prévisions 2013-2014.
LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.36 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LES SOMMES REÇUES EN 2012-2013 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2013-2014 ET 2014-2015 EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDIQUER DE FAÇON VENTILÉE POUR CHACUN DES PROGRAMMES, ENTENTES OU AUTRES, LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.

AUCUNE

G.37 POUR CHAQUE MINISTÈRE OU ORGANISME PUBLIC, LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL **2004** AVEC UNE OU DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS EN INDIQUANT : LA NATURE DE L'ENTENTE; LES SOMMES ASSOCIÉES; LA OU LES DATES DE VERSEMENT; LA FAÇON DONT CES SOMMES SONT DÉPENSÉES.

AUCUNE

G.38 Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

PRIMES AU RENDEMENT ET BONUS EN 2012-2013	OPQ
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	0\$
CADRES	0\$
PROFESSIONNELS	43 916 \$
PERSONNEL DE BUREAU / TECHNICIENS / ASSIMILÉS	4 668 \$
TOTAL	48 584 \$

POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR G.39 POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.): LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART; INCLUANT DES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT. AUCUNE PRIME DE DÉPART VERSÉE

- G.40 DEPUIS LE 31 AOÛT 2012, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, DONT LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE?
 - FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS POUR CHAQUE PERSONNE;
 - FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS À CHAQUE PERSONNE.

AUCUN

- G.41 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS DE COVÉRIFICATION OCTROYÉS PAR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME QUI EN RELÈVE EN 2012-2013 EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT:
 - LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;
 - LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ);
 - LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS;
 - L'ÉCHÉANCIER;
 - LE MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);
 - DANS LE CAS D'OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.

AUCUN

- G.42 POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LA VENTILATION DES COÛTS, POUR L'ANNÉE 2012-2013, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX DANS LES ESPACES OCCUPÉS. POUR LES RÉNOVATIONS, FOURNIR:
 - LA OU LES DATES DES TRAVAUX;
 - LES COÛTS;
 - LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.

TRAVAUX DE RÉNOVATION : PEINTURE PRÉSIDENCE ET RÉCEPTION :

DATE DES TRAVAUX : 21 SEPTEMBRE 2012

Coûts: 2 061\$

LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS PAR LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE EUROMART CORPORATION DU CANADA

G.43 Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.): LA MASSE SALARIALE. LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.44	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
V OIR LI	ES INFORMATIONS FOURNIES AUX QUESTIONS 15 C) ET 15 F).

G.45 ÉVOLUTION DE LA TAILLE (NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS) DE CHAQUE CABINET MINISTÉRIEL, DE CHAQUE MINISTÈRE ET DE CHAQUE ORGANISME PUBLIC DEPUIS 2003. FOURNIR LES DONNÉES POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES, DE 2003-2004 À 2012-2013. PRÉVISIONS POUR 2013-2014. LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.46 Pour chaque cabinet ministériel, chaque ministère et chaque organisme, le NOMBRE DE DÉPARTS AU SEIN DE L'EFFECTIF (RÉGULIER, OCCASIONNEL ET ÉTUDIANT) POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013. FOURNIR LES DONNÉES VENTILÉES SELON LA RAISON DU DÉPART : LA RETRAITE; LA DÉMISSION; LA RÉVOCATION POUR INCOMPÉTENCE; LA RÉVOCATION POUR INCAPACITÉ; LA FIN D'EMPLOI; LE DÉCÈS; LA MISE À PIED; LA DESTITUTION; TOUTE AUTRE RAISON.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS.

G.47	LISTE ET SOLDE DE TOUS LES FONDS EXISTANTS POUR CHACUN DES MINISTÈRES E ORGANISMES AINSI QUE LA DÉPENSE D'INTÉRÊTS PRÉVUE EN 2012-2013 POUR CHACUN DE CES FONDS. COPIE DES ÉTATS FINANCIERS DE 2011-2012 ET 2012-2013 POUR CHACUN DE FONDS.					
La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.						

PARTIE 2

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE ADRESSÉE EN 2013-2014 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

PAGE

		PAGE	
P1. 1	INDIQUEZ LES SOMMES DÉPENSÉES VENTILÉES PAR MOIS EN 2012-2013 (ET PRÉVISIONS POUR 2013-2014) PAR VOTRE MINISTÈRE/ORGANISME POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).	4	
P1. 2	Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour l'année 2012-2013 indiquer : A) La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration; B) La liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération; C) La liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV; D) Leurs frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.	5	
P1.3	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.		
P1.5	NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2012-2013.	8	
P1.6	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2012-2013.		
P1. 7	CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENCE DE TOUS LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUEZ-LE: A) NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS; B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER, EN PRÉCISANT LE BUT ET LA DATE DE LA RENCONTRE; C) FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION; D) LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES, DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.	10	
P1. 8	LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES COMMANDÉS EN APRÈS LE 31 AOÛT 2012, EN INCLUANT LES COÛTS.	11	
P1. 9	FRAIS DE TRADUCTION ET LISTE DES DOCUMENTS TRADUITS, INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS ET LE NOM DES FIRMES SÉLECTIONNÉES, LA DATE DE LA DEMANDE DE TRADUCTION, DE MÊME QUE LES COÛTS.	12	
P1. 12	MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRAT, EN APRÈS LE 31 AOÛT 2012.	13	

		PAGE
P1. 14	LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS FORMÉS EN 2012-2013 ET CEUX TOUJOURS ACTIFS FORMÉS AU COURS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, DONT ONT FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, PRÉCISER LA DATE DE FORMATION, LE MANDAT, LES MEMBRES, LE BUDGET, LES RÉSULTATS ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE MOMENT PRÉVU POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT.	14
P1. 16	POUR 2012-2013, LE NOMBRE TOTAL D'ACCOMMODEMENTS QUI ONT ÉTÉ ACCORDÉS OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE, LA VENTILATION PAR TYPE D'ACCOMMODEMENT ET LA DATE DES DITS ACCOMMODEMENTS. (HANDICAP, GROSSESSE, MOTIFS RELIGIEUX, ETC.).	16
P1. 97	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteur d'activité.	17
P1. 98	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteur d'activité.	18
P1. 99	Nombre d'employés de l'Office des professions qui sont payés Entièrement ou en partie par des ordres professionnels ou tout Autre organisme.	19
P1. 100	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels, par secteur, devenus permanents pour 2012-2013 ventilés par mois.	20
P1. 101	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION DEPUIS LE 31 AOÛT 2012.	21
P1. 102	Pour les années 2012-2013, indiquer : A) La liste des employés de l'Office des professions du Québec Ainsi que leur rémunération en indiquant leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant; B) La liste des personnes et membres qui ont vu leur mandat être renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant; C) La liste des personnes et membres qui ont été nommés en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, le cas échéant.	22
P1. 103	NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES PLAINTES ACHEMINÉES À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVEC UNE BRÈVE EXPLICATION SUR LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRE ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS POUR 2012-2013.	23
P1. 104	COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OFFICE DES PROFESSIONS A ÉMIS DES COMMENTAIRES ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012.	25
P1. 105	Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications à leur Code de déontologie en indiquant à quelle étape du processus où ces ordres sont rendus.	26
P1. 106	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS OÙ CES ORDRES SONT RENDUS.	27

PAGE

P1. 107	Nombre de règlements ou de modifications de règlement adoptés par les ordres, mais qui sont en attente d'une décision de l'Office des professions.	28	2
---------	--	----	---

P1. 1 INDIQUEZ LES SOMMES DÉPENSÉES VENTILÉES PAR MOIS EN 2012-2013 (ET PRÉVISIONS POUR 2013-2014) PAR VOTRE MINISTÈRE/ORGANISME POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012			
LOGICIELS	12 033 \$		
MATÉRIEL	45 588 \$		
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	205 382 \$		
TOTAL	263 003 \$		

Prévision 2013-2014		
LOGICIELS	40 000 \$	
MATÉRIEL	100 000 \$	
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	313 000 \$	
TOTAL	453 000 \$	

^{*} La dépense à l'interne correspond à la rémunération de 2 effectifs de l'OPQ

- P1. 2 POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2012-2013 INDIQUER :
 - A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET/OU MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;
 - B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION;
 - C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV;
 - D) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION.

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS

Nом	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION	
AUDET	MARIELLE	Р	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs (retraite)	
BERNARD	GABRIELLE	Р	AVOCATE	
BIGWANEZA	PIERRE-CÉLESTIN	Р	AGENT DE RECHERCHE	
Bisson	Marc-olivier	F	TECHNICIEN EN DROIT	
BOISSONNEAULT	LUCIE	Р	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT	
BOULET	JACQUES	Р	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	
BOUTET-TALBOT	Marie-Alexandre	F	AGENTE DE BUREAU	
Воитім	Marie-Josée	F	TECH. ADMINISTRATION	
CARON	Louise	Р	AVOCATE, NIVEAU EXPERT	
CARRÉ	Nancy	F	TECH. ADMINISTRATION	
CARRIER	DENIS	Р	AGENT DE RECHERCHE	
CHAILLEZ	Ugo	Р	AVOCAT	
CHAUMEL	CHRISTINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT	
CHOUINARD	M ARIE-ÈVE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
Doiron	Annie	F	TECH. ADMINISTRATION	
DUSABLON	DANIEL	Р	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
FONTAINE	GABRIEL	Р	AGENT DE RECHERCHE	
FORTIN	HÉLÈNE	Р	AVOCATE	
FRÉCHETTE	ISABELLE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
GAGNON	LYSIANNE	F	AGENTE DE BUREAU	
GARNIER	ANTOINE	Р	AVOCAT	
GONTHIER	KATHLEEN	F	PRÉPOSÉE AUX RENSEIGNEMENTS	
GOUDREAU	ESTELLE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
GRAVEL	ESTHER	F	TECH. ADMINISTRATION	
Hadiri	MYRIAM	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
Hunlédé	JEAN-LUC AYIKOÉ	Р	AVOCAT	
ISAMENE	M'BANZE ÉVELYNE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
LALONDE	FRANCINE	Р	CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CL. 1	
LAROSE	CARMEN	F	TECH. ADMINISTRATION, CL. 5	
Lavoie-Sergerie	MARIE-FRANCE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
LEBLANC	GINA	Р	AVOCATE, NIVEAU EXPERT	
LEFEBVRE	SUZANNE	Р	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT	
LESAGE	FRANCE	Р	AVOCATE, NIVEAU EXPERT	
LESSARD	DENIS	Р	AGENT DE RECHERCHE	
MARCOTTE	NADINE	Р	AGENTE DE RECHERCHE	
Marcoux	CATHERINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT	
M ARTINEAU	DENISE	F	BIBLIOTECHNICIENNE	

Nom	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
MATHIEU	LUCIE	F	TECH. ADMINISTRATION (RETRAITE)
MICHAUD	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION
MORENCY	GEORGETTE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
Moura	CÉLINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
Moura	DAVID	Р	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
OUELLETTE	M ÉLANIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, EXPERT
PLANTE	Yves	F	TECH. ADMINISTRATION
PLOURDE-DUCHAINE	CATHERINE	Р	AVOCATE
POITRAS	LINE	Р	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT (RETRAITE)
Rousseau	JEAN	Р	AGENT DE RECHERCHE
Roux	LINE	Р	AGENTE DE RECHERCHE
Roy	JOCELYNE	Р	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
THÉROUX	SYLVIE	F	PRÉPOSÉE AUX RENSEIGNEMENTS
WAGNER	SONIA	Р	AVOCATE, NIVEAU EXPERT

LISTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Nom	Prénom	CATÉGORIE	FONCTION
DuBois	HÉLÈNE	CADRE	DIRECTRICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE
GARIÉPY	André	CADRE	COMMISSAIRE AUX PLAINTES
LAFLAMME	JACQUES	CADRE	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS
PAQUET	JEAN-FRANÇOIS	CADRE JURIDIQUE	DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES

LISTE DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Nom	Prénom	Catégorie	Fonction
DUTRISAC	I JEAN PAIII	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT
GAGNON	I CHRISTIANE	EMPLOI SUPÉRIEUR	VICE-PRÉSIDENTE

LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

- JEAN PAUL DUTRISAC
- CHRISTIANE GAGNON
- James Archibald
- HÉLÈNE BRONSARD
- Louise Potvin

LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN 2012-2013 B)

			MANDAT	
Nom	PRÉNOM	Fonction	RENOUVELLEMENT EN DATE DU 6 JUIN 2012	DATE DE FIN
DUTRISAC	JEAN PAUL	Président	2012-11-19	2017-11-18
GAGNON	CHRISTIANE	VICE-PRÉSID E NTE	2012-11-19	2017-11-18

C) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS EN 2012-2013

Aucun

FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DES D) MEMBRES DE L'OFFICE

RÉUNIONS DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

FRAIS DE DÉPLACEMENT : 1 793 \$ FRAIS DE REPAS : 1 169 \$

P1. 3	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.
Aucun	

P1. 5 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels, par secteur, devenus PERMANENTS POUR 2012-2013.

ANNÉE	NOMINATION D'OCCASIONNELS	OCCASIONNELS EN PLACE	%
2012-2013	2	5	40 %

P1. 6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DEPUIS LE 31 AOÛT 2012 DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2012-2013.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013 :

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013, SONT BASÉES SUR DES REVENUS DE 7 826 241 \$ ET DES DÉPENSES TOTALISANT 9 089 700 \$, SOIT UN EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (DÉFICIT) DE 1 263 469 \$. À NOTER QU'AU 31 MARS 2012, LE SURPLUS CUMULÉ DE L'OFFICE S'ÉLEVAIT À 2 408 982 \$, ET QU'EN VERTU DU CODE DES PROFESSIONS, CE MONTANT DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LA DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION À ÊTRE VERSÉE PAR LES MEMBRES DES ORDRES PROFESSIONNELS, ET CE, DE MANIÈRE À CE QUE TOUT SURPLUS OU DÉFICIT SOIT RÉSORBÉ D'UNE ANNÉE À L'AUTRE.

COMPRESSIONS DEMANDÉES EN 2012-2013:

LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DE L'OFFICE APPROUVÉE PAR LE GOUVERNEMENT EN NOVEMBRE 2010 PRÉVOIT DES COMPRESSIONS DE 56 800 \$ POUR L'EXERCICE 2012-2013, PORTANT AINSI LES COMPRESSIONS RÉCURRENTES EN VERTU DE CETTE POLITIQUE À 206 000 \$.

A CE JOUR, AUCUNE AUTRE COMPRESSION N'A ÉTÉ DEMANDÉE À L'OPQ PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR.

- P1. 7 CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENCE DE TOUS LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUEZ-LE:
 - NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS;
 - LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE; B)
 - FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE C) REPRÉSENTATION;
 - LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES, DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.

A) Nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents

RÉUNIONS DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

7 RÉUNIONS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 30 NOVEMBRE 2012 RÉUNIONS DE L'OFFICE :

1 169 \$ FRAIS DE REPAS: FRAIS DE DÉPLACEMENT : 1 793 \$

B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE

PERSONNES À RENCONTRER	BUT DE LA RENCONTRE
JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	RÉUNION DE L'OFFICE
CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	RÉUNION DE L'OFFICE
HÉLÈNE BRONSARD, MEMBRE	RÉUNION DE L'OFFICE
LOUISE POTVIN, MEMBRE	RÉUNION DE L'OFFICE
JAMES ARCHIBALD, MEMBRE	RÉUNION DE L'OFFICE

- C) Frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation du bureau de LA PRÉSIDENCE
 - Du 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2012: 26 230 \$

D) LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES, DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS

COLLOQUES OU CONGRÈS	LISTE DES PARTICIPANTS	COÛTS AFFÉRENTS
CONGRÈS 2012 DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	524\$
E-COLLOQUE INTERNATIONAL DE LA CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE «À L'ÈRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, METTONS L'EXPÉRIENCE DES AUTRES PAYS À CONTRIBUTION POUR FAIRE AVANCER LA JUSTICE QUÉBÉCOISE»	JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	32 \$
SEMAINE DES PROFESSIONNELS : LE QUÉBEC EN 2012	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	180 \$
COLLOQUE DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC «LE FRANÇAIS DANS LES ENTREPRISES»	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	172 \$
CONGRÈS CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU RCANOR 2012	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	1 708 \$
Congrès 2012 de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec « un monde en santé : un médecin vétérinaire engagé! »	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	269 \$

P1. 8	LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES COMMANDÉS EN APRÈS LE 31 AOÛT 2012, EN INCLUANT LES COÛTS.
Aucun	

P1. 9 FRAIS DE TRADUCTION ET LISTE DES DOCUMENTS TRADUITS, INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS ET LE NOM DES FIRMES SÉLECTIONNÉES, LA DATE DE LA DEMANDE DE TRADUCTION, DE MÊME QUE LES COÛTS.

Nom de la firme	Coût	Date	Description
Centre des services partagés	10 404 \$		Règlements des ordres professionnels
Services linguistiques Karen Muir	1 380 \$	2012-06-12	Documentation relative au P.L. no 21
Juricom inc.	126 \$	2012-08-15	Traduction (lettre)
Total	11 910 \$		

P1. 12 MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRAT, APRÈS LE 31 AOÛT 2012. AUCUN

P1. 14 LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS FORMÉS EN 2012-2013 ET CEUX TOUJOURS ACTIFS FORMÉS AU COURS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, DONT ONT FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, PRÉCISER LA DATE DE FORMATION, LE MANDAT, LES MEMBRES, LE BUDGET, LES RÉSULTATS ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE MOMENT PRÉVU POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT.

Nom du comité	DATE DE FORMATION	Mandat	MINISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE	Juin 2007	LE CONSEIL DES MINISTRES A CONFIÉ À UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL LE MANDAT D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS STRUCTURANTES DANS CHACUN DES CINQ VOLETS DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE, SOIT L'ACCÉLÉRATION DES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DU DROIT DE PRATIQUE, L'ACCORD QUÉBEC-ONTARIO, L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR, L'ENTENTE QUÉBEC-FRANCE ET LES PERMIS DE TRAVAIL TEMPORAIRE POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS.	SOUS LA COORDINATION DU SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, LE COMITÉ EST COMPOSÉ DES SOUS-MINISTRES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, DU MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU PRÉSIDENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.
COMITÉ BILATÉRAL CHARGÉ DE PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	AVRIL 2009	PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET VEILLE À SES APPLICATIONS ET SON EFFICACITÉ.	Sous la présidence du Ministère des Relations Internationales, la délégation québécoise est composée des représentants de l'Office des professions, du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère du Travail du Québec.
PÔLE DE COORDINATION POUR L'ACCÈS À LA FORMATION PRESCRITE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AINSI QU'AUX STAGES	DÉCEMBRE 2010	EN APPLICATION DE LA LOI INSTITUANT LE POSTE DE COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (2009, CHAPITRE 50), LES ACTIONS DU PÔLE VISENT À FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES ORDRES PROFESSIONNELS AFIN QUE, LORSQU'UN ORDRE PROFESSIONNEL EXIGE D'UNE PERSONNE QU'ELLE ACQUIÈRE UNE FORMATION, CETTE FORMATION SOIT OFFERTE PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.	Sous la présidence de l'Office, le Pôle est composé des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du Conseil interprofessionnel du Québec, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Fédération des cégeps.
TABLE NATIONALE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATIONS DE NIVEAU COLLÉGIAL DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	DÉCEMBRE 2006	Sous l'Égide de la Fédération des cégeps et du Conseil interprofessionnel du Québec, cette Table vise l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer l'adéquation entre les programmes de formation collégiale et les compétences requises aux fins de la délivrance du permis d'exercice par les ordres professionnels.	LA TABLE REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DES DIRECTEURS DES ÉTUDES DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT ET DE L'OFFICE.

Nom du comité	DATE DE FORMATION	Mandat	M INISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATIONS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	JANVIER 2012	FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS À DES MOMENTS CHARNIÈRES DU DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL ET AMÉLIORER LES PROCESSUS D'ANALYSE ET DE CONSULTATION UTILISÉS PAR CHACUN DES INTERVENANTS ET DES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX.	Sous la présidence de l'Office, la Table regroupe les représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.
TABLE DE CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE OPQ/MERST/MSSS	1996	SOUS L'ÉGIDE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, LA TABLE A POUR MANDAT DE FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ET DE RECHERCHER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES COMMUNS. À CETTE FIN, LES MEMBRES Y ÉCHANGENT DE L'INFORMATION À L'ÉGARD, NOTAMMENT, DE L'ÉLABORATION ET DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES MENANT À L'OBTENTION DES DIPLÔMES DONNANT ACCÈS AU PERMIS DÉLIVRÉ PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS. LA TABLE TRAITE ÉGALEMENT DES QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET DES MOYENS DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LE MILIEU DE LA FORMATION. ELLE S'ASSURE QUE LES MOYENS DE COORDINATION DES DIVERS INTERVENANTS, À DES FINS DE CONSULTATION OU DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES, SOIENT EFFICACES.	REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE, DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

IL EST À NOTER QUE LES RÉSULTATS S'ÉVALUENT PAR LA PARTICIPATION ACTIVE DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AINSI QUE PAR L'INFLUENCE EXERCÉE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES, EU ÉGARD À LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC DU SYSTÈME PROFESSIONNEL.

CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME ASSUME LES FRAIS DE SES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS.

Pour 2012-2013, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés P1. 16 OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE, LA VENTILATION PAR TYPE D'ACCOMMODEMENT ET LA DATE DES DITS ACCOMMODEMENTS. (HANDICAP, GROSSESSE, MOTIFS RELIGIEUX, ETC.).

Aucun

P1.9/	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteur d'activité.
Aucun	

P1. 98	Pour l'année 2012-2013, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteur d'activité.
Aucun	

P1. 99	Nombre d'employés de l'Office des professions qui sont payés entièrement ou en partie par des ordres professionnels ou tout autre organisme.
AUCUN	

P1. 100 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels, par secteur, devenus permanents pour 2012-2013 ventilés par mois.

ANNÉE	NOMINATION D'OCCASIONNELS	OCCASIONNELS EN PLACE	%
2012-2013	2	5	40 %

P1. 101 Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée depuis LE 31 AOÛT 2012 DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2012-2013

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013:

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013, SONT BASÉES SUR DES REVENUS DE 7 826 241 \$ ET DES DÉPENSES TOTALISANT 9 089 700 \$, SOIT UN EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (DÉFICIT) DE 1 263 469 \$. À NOTER QU'AU 31 MARS 2012, LE SURPLUS CUMULÉ DE L'OFFICE S'ÉLEVAIT À 2 408 982 \$, ET QU'EN VERTU DU CODE DES PROFESSIONS, CE MONTANT DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LA DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION À ÊTRE VERSÉE PAR LES MEMBRES DES ORDRES PROFESSIONNELS, ET CE, DE MANIÈRE À CE QUE TOUT SURPLUS OU DÉFICIT SOIT RÉSORBÉ D'UNE ANNÉE À L'AUTRE.

COMPRESSIONS DEMANDÉES EN 2012-2013:

LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DE L'OFFICE APPROUVÉE PAR LE GOUVERNEMENT EN NOVEMBRE 2010 PRÉVOIT DES COMPRESSIONS DE 56 800 \$ POUR L'EXERCICE 2012-2013, PORTANT AINSI LES COMPRESSIONS RÉCURRENTES EN VERTU DE CETTE POLITIQUE À 206 000 \$.

A CE JOUR, AUCUNE AUTRE COMPRESSION N'A ÉTÉ DEMANDÉE À L'OPQ PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR.

P1. 102 POUR L'ANNÉE 2012-2013, INDIQUER :

- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC AINSI QUE LEUR RÉMUNÉRATION EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;
- B) LA LISTE DES PERSONNES ET MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;
- C) LA LISTE DES PERSONNES ET MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS

EN CE QUI A TRAIT À L'INFORMATION RECHERCHÉE CONCERNANT LA LISTE DU PERSONNEL, NOUS VOUS INFORMONS QUE CES RENSEIGNEMENTS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFIDENTIELS AU SENS DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c. A-2.1).

B) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN 2012-2013

			MANDAT		
Nom	PRÉNOM	Fonction	RENOUVELLEMENT EN DATE DU 6 JUIN 2012	DATE DE FIN	
DUTRISAC	JEAN PAUL	Président	2012-11-19	2017-11-18	
GAGNON	CHRISTIANE	VICE-PRÉSIDENTE	2012-11-19	2017-11-18	

C) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS EN 2012-2013

AUCUN

P1.103 NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES PLAINTES ACHEMINÉES À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVEC UNE BRÈVE EXPLICATION SUR LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRE ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS POUR 2012-2013 (PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 30 NOVEMBRE 2012).

PAR SA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC S'ENGAGE À RENSEIGNER CEUX-CI SUR TOUT ASPECT TOUCHANT LE SYSTÈME PROFESSIONNEL ET À LES ORIENTER DANS LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE OU LES RECOURS À EXERCER POUR OBTENIR LES RÉPONSES À LEURS QUESTIONS. IL ASSURE ÉGALEMENT AUX CITOYENS DES VOIES D'EXPRESSION ET ACCUEILLE SES COMMENTAIRES.

LE CODE DES PROFESSIONS (L.R.Q., C. C-26) PRÉVOIT CERTAINS RECOURS POUR LE PUBLIC EN MATIÈRE PROFESSIONNELLE ET DÉSIGNE SPÉCIFIQUEMENT DES ENTITÉS POUR TRAITER CES RECOURS AU SEIN DES ORDRES EUX-MÊMES. PRÉCISONS QUE L'OFFICE N'APPARAÎT PAS DANS LA CHAÎNE DES RECOURS FORMELS PRÉVUS AU CODE ET N'A DONC PAS AUTORITÉ POUR INFLÉCHIR OU RENVERSER LES DÉCISIONS DES INSTANCES AUXQUELLES LA LOI A ATTRIBUÉ COMPÉTENCE POUR ENQUÊTER OU JUGER.

AINSI, LE PUBLIC PEUT S'ADRESSER AU SYNDIC, AU COMITÉ DE RÉVISION ET AU CONSEIL DE DISCIPLINE EN PLACE AU SEIN DE CHAQUE ORDRE PROFESSIONNEL. POUR FAIRE APPEL D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE, LE CITOYEN, TOUT COMME LE PROFESSIONNEL, PEUT RECOURIR, EN DERNIER RESSORT, AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS COMPOSÉ DE JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC. LA DÉCISION EST ALORS DÉFINITIVE.

IL ARRIVE TOUTEFOIS QUE DES PERSONNES S'ADRESSENT À L'OFFICE POUR FAIRE PART DE LEURS COMMENTAIRES OU POUR EXPRIMER LEURS INSATISFACTIONS ET ALORS DEMANDER UNE INTERVENTION À PROPOS DES RECOURS QU'ILS ONT EXERCÉS OU À L'ÉGARD D'UNE DÉCISION RENDUE. L'OFFICE REÇOIT ET TRAITE CES DEMANDES D'INTERVENTION EN RESPECTANT LE CADRE LIMITÉ DE SON MANDAT EN CETTE MATIÈRE.

AINSI, L'OFFICE VEILLE PRINCIPALEMENT À FOURNIR À CES PERSONNES LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À UNE BONNE COMPRÉHENSION DE LEUR SITUATION ET À CANALISER LEURS ACTIONS VERS LES MÉCANISMES DU SYSTÈME PROFESSIONNEL. IL VEILLE ÉGALEMENT À FAVORISER LE RETOUR À UNE COMMUNICATION UTILE ENTRE LE CITOYEN ET L'ORDRE CONCERNÉ. L'OFFICE N'INTERVIENT DONC PAS QUANT AU FOND, MAIS JOUE PLUTÔT UN RÔLE DE FACILITATEUR, DANS L'ESPRIT DE PERMETTRE AUX PERSONNES QUI S'ADRESSENT À LUI D'EXERCER LEURS RECOURS AUPRÈS DES INSTANCES COMPÉTENTES.

DANS LES CAS OÙ UNE INTERVENTION DE LA PART DE L'OFFICE EST INDIQUÉE, CELLE-CI CONSISTE GÉNÉRALEMENT À COMMUNIQUER AVEC L'ORDRE POUR LE SENSIBILISER AU BESOIN D'INFORMATION D'UN CITOYEN, NOTAMMENT DANS LE CAS OÙ UN SYNDIC DÉCIDE DE NE PAS PORTER UNE PLAINTE DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE OU POUR RAPPELER LES DÉLAIS QUI SONT PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS 1 RELATIFS AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE. L'OFFICE INFORME ALORS LE CITOYEN DE SON INTERVENTION EN L'INVITANT À LUI SIGNALER LA PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES OU À L'INFORMER DE LA CONCLUSION DE SES DÉMARCHES.

D'UNE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE, L'OFFICE PEUT ADRESSER À L'ORDRE DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS SUR SES FAÇONS DE FAIRE EN VUE D'AMÉLIORER LES SERVICES QU'IL OFFRE AUX CITOYENS ET LUI PROPOSER LA CONDUITE À TENIR OU LES MESURES À PRENDRE POUR ASSURER DE MANIÈRE OPTIMALE LA PROTECTION DU PUBLIC ET L'EFFICACITÉ DES MÉCANISMES PRÉVUES À CET EFFET.

LE TABLEAU SUIVANT FOURNIT QUELQUES DONNÉES INDICATIVES RELATIVES AUX DEMANDES D'INTERVENTION REÇUES À L'OFFICE. NOTONS TOUTEFOIS QUE CES DONNÉES NE CONSTITUENT PAS UN PORTRAIT DE L'APPLICATION DES MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC AU SEIN DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ET NE PERMETTENT PAS D'ÉTABLIR DES COMPARAISONS DE PERFORMANCE ENTRE LES ORDRES.

¹ Il s'agit des articles 123, 123.1, 123.4 et 123.5 du Code des professions (L.R.Q., C-26)

	2012 ²
Nombre de demandes d'intervention reçues :	29
Nature des demandes :	
Bureau du syndic	
Défaut de respecter les délais prescrits et durée de l'enquête	aucune
Contestation de la décision	52 %
Absence ou faiblesse de motivations de la décision	3 %
Comité de révision	
Défaut de respecter les délais prescrits	aucune
Contestation de l'avis du comité	3 %
Absence de motivation de l'Avis du comité	aucune
Conseil de discipline	
Multiplication des procédures et des délais	aucune
Contestation de la décision	7 %
Conciliation et arbitrage des comptes	aucune
Fonds d'indemnisation et assurance de la responsabilité professionnelle	7 %
Autres	28 %

DE PLUS, L'OFFICE REÇOIT ET TRAITE CHAQUE ANNÉE DE NOMBREUSES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES AU SYSTÈME PROFESSIONNEL EN GÉNÉRAL ET AUX MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC QU'IL OFFRE. ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 30 NOVEMBRE 2012, L'OFFICE A REÇU 258 COMMENTAIRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU MOYEN DE SON SITE **W**EB ET PLUS DE **2 287** APPELS TÉLÉPHONIQUES À CET ÉGARD.

 $^{^2}$ Période de référence comprise entre le $1^{\rm er}$ avril et le 30 novembre 2012

P1. 104 COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OFFICE DES PROFESSIONS A ÉMIS DES COMMENTAIRES ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES DEPUIS LE 31 AOÛT 2012. DEPUIS LE 31 AOÛT 2012, AUCUNE DEMANDE DE COMMENTAIRES N'A ÉTÉ TRANSMISE À L'OFFICE RELATIVEMENT AUX MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES.

P1. 105 Nom des ordres professionnels ayant déposé des modifications à leur code de DÉONTOLOGIE EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS OÙ CES ORDRES SONT RENDUS.

Deux (2) ordres professionnels ont déposé des demandes de modifications à leur code de DÉONTOLOGIE ENTRE LE 31 MARS ET LE 31 DÉCEMBRE 2012.

Une demande est en traitement, il s'agit de celle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Un règlement a été publié, à titre de projet, à la *Gazette officielle du Québec* pour la période concernée, il s'agit du règlement adopté par l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

P1. 106 Nom des ordres professionnels ayant déposé une demande de modifications à LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS OÙ CES ORDRES SONT RENDUS.

DEUX (2) ORDRES ONT DÉPOSÉ DES DEMANDES DE MODIFICATIONS À LEUR RÈGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION EN SOCIÉTÉ.

DE CES DEMANDES, UN (1) PREMIER RÈGLEMENT A ÉTÉ PUBLIÉ, À TITRE DE PROJET, À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, SOIT CELUI DE L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC ET UN (1) RÈGLEMENT MODIFIANT UN RÈGLEMENT D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ A ÉTÉ PUBLIÉ ET EST ENTRÉ EN VIGUEUR SOIT LE RÈGLEMENT DE L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC.

P1. 107 NOMBRE DE RÈGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE RÈGLEMENT ADOPTÉS PAR LES ORDRES, MAIS QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.

AU 31 DÉCEMBRE 2012, DE L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AU COURS DE L'ANNÉE, VINGT-QUATRE (24) RÈGLEMENTS ÉTAIENT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DE LA PART DE L'OFFICE. DE CE NOMBRE, SIX (6) ONT ÉTÉ PUBLIÉS, À TITRE DE PROJET, À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC ET DIX-HUIT (18) SONT EN TRAITEMENT.

PARTIE 3

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION ADRESSÉE EN 2013-2014 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

PAGE

	Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 1'année 2012-2013, indiquer:					
B 2 4	A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION;					
P2. 1	B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV ;	3				
	C) LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION.					
	LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS, CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2012-2013. INDIQUER:					
	A) LE LIEU;					
P2. 2	B) LE COÛT;	4				
	C) LA OU LES DATES DE PARTICIPATION;					
	D) LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;					
	E) LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ;					
	F) LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.					
P2. 3	SOMMES DÉPENSÉES EN 2012-2013 (ET PRÉVISIONS POUR 2013-2014) PAR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.	7				
P2. 3	VENTILER SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSES, SOIT S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS OU DE LICENCES, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ)	•				
	LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS A PARTICIPÉ LE MINISTÈRE EN 2012-2013, EN INDIQUANT POUR CHACUN:					
	A) SON MANDAT;					
P2. 4	B) LA LISTE DES MEMBRES ;	8				
	C) LE BUDGET DÉPENSÉ ;					
	D) LE MONTANT VENTILÉ POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS OU AUTRES ;					
	E) LES RÉSULTATS ATTEINTS.					
P2. 7	LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES EFFECTUÉS EN 2012-2013, EN INDIQUANT LES COÛTS, LE SUJET ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA FIRME RETENUE POUR LE RÉALISER.	10				

		Р	1	١	G	E
--	--	---	---	---	---	---

	-
LISTE DE TOUS LES FRAIS DE TRADUCTION ET DES DOCUMENTS TRADUITS POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES EN 2012-2013. FOURNIR LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, LE NOM DES FIRMES RETENUES ET LES COÛTS.	11
MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS, EN 2012-2013.	12
Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour l'année 2012-2013 :	
A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES EFFECTUÉS ;	13
B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX;	13
C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS.	
Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013	<u> </u>
LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES;	
LES COÛTS DE CES CAMPAGNES;	14
LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER;	
LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE;	
LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE.	
POUR 2012-2013, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTION DU MINISTÈRE, LE MONTANT GLOBAL ATTITRÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN:	
A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION ;	15
B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES ;	
C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ.	***************************************
COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES QUI ONT ÉTÉ FAITES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LES FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.	16
POUR 2012-2013, LE NOMBRE TOTAL D'ACCOMMODEMENTS QUI ONT ÉTÉ ACCORDÉS OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE ET LA VENTILATION PAR TYPE D'ACCOMMODEMENT (HANDICAP, GROSSESSE, MOTIFS RELIGIEUX, ETC.)	17
	MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES EN 2012-2013. FOURNIR LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, LE NOM DES FIRMES RETENUES ET LES COÛTS. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS, EN 2012-2013. POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, CONSEILS, COMITÉS OU AUTRES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR L'ANNÉE 2012-2013: A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES EFFECTUÉS; B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX; C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS. POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, CONCERNANT LES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ ET DE SENSIBILISATION, FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2011-2012 ET 2012-2013 LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES; LES COÛTS DE CES CAMPAGNES; LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER; LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE; LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE. POUR 2012-2013, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTION DU MINISTÈRE, LE MONTANT GLOBAL ATTITRÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN: A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION; B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES; C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ. COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES QUI ONT ÉTÉ FAITES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LES FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES DÉDENDANT DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE DU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE DU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE DU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE ET LA

- P2.1 POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2012-2013 INDIQUER :
 - A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION;
 - B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV;
 - C) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE, ET DE REPRÉSENTATION.

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION;

EN CE QUI A TRAIT À L'INFORMATION RECHERCHÉE CONCERNANT LA LISTE DU PERSONNEL, NOUS VOUS INFORMONS QUE CES RENSEIGNEMENTS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFIDENTIELS AU SENS DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., C. A-2.1).

LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION):

- JEAN PAUL DUTRISAC
- CHRISTIANE GAGNON
- JAMES ARCHIBALD
- HÉLÈNE BRONSARD
- Louise Potvin

B) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN 2012-2013

			Manda	t
Nom	Prénom	Fonction	Renouvellement en date du 6 juin 2012	Date de fin
DUTRISAC	JEAN PAUL	PRÉSIDENT	2012-11-19	2017-11-18
GAGNON	CHRISTIANE	VICE- PRÉSIDENTE	2012-11-19	2017-11-18

C) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS EN 2012-2013

Aucun

D) FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DE L'OFFICE

RÉUNIONS DE L'OFFICE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

FRAIS DE DÉPLACEMENT : 1 793 \$

• FRAIS DE REPAS: 1 169\$

- P2.2 LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS, CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2012-2013. INDIQUER:
 - A) LE LIEU;
 - B) LE COÛT;
 - C) LA OU LES DATES DE PARTICIPATION
 - D) LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;
 - E) LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ;
 - F) LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.

LIEU	TITRE DE L'ACTIVITÉ	ORGANISME	DATES	NBRE PERSONNES	Coût TOTAL
QUÉBEC	1V ^E SYMPOSIUM INTERNATIONAL « REGARDS CROISÉS SUR LES TRANSFORMATIONS DE LA GESTION ET DES ORGANISATIONS PUBLIQUES »	ENAP	15 ET 16 NOV. 2012	1	195,00 \$
QUÉBEC	ACTIVITÉ DE FORMATION DU CERCLE DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE	SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS	24 MAI 2012 ET 25 OCTOBRE 2012	1	0,00 \$
QUÉBEC	CADRE COMPTABLE GOUVERNEMENTAL	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	24 MAI 2012	2	0,00 \$
QUÉBEC	COLLOQUE APSSAP 2012	APSSAP	12 AVRIL 2012	1	200,00\$
Montréal	COLLOQUE DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC « LE FRANÇAIS DANS LES ENTREPRISES »	CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC	29 остовке 2012	1	125,00 \$
QUÉBEC	COMPRÉHENSION ET APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES	DIRECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	23 ET 24 OCTOBRE 2012	2	0,00 \$
QuÉBEC	CONFÉRENCES ISACA : L'UTILISATION DE VOTRE PROPRE ÉQUIPEMENT AU BUREAU (BYOD) : RISQUE OU OPPORTUNITÉ ? ET LES RÉALITÉS D'ANONYMOUS	ISACA	18 OCTOBRE 2012, A.M.	2	200,00 \$
JONQUIÈRE	CONGRÈS 2012 DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	13, 14 ET 15 SEPTEMBRE 2012	1	403,94 \$
ST- HYACINTHE	Congrès 2012 de l'Ordre des MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC « UN MONDE EN SANTÉ : UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ENGAGÉ!»	ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC	9 ET 10 NOVEMBRE 2012	1	0,00 \$
SAN FRANCISCO	CONGRÈS ANNUEL NORD-AMÉRICAIN DE CLEAR	COUNCIL ON LICENSURE ENFORCEMENT AND REGULATION	Du 5 au 9 SEPT. 2012	1	436,28 \$
OTTAWA	Congrès canadien de réglementation du RCANOR 2012	RCANOR	6 AU 8 NOVEMBRE 2012	3	1 497,25 \$
HALIFAX	CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ACRA-CAPLA)	ACRA-CAPLA	21, 22 ET 23 OCTOBRE 2012	1	885,50 \$
QUÉBEC	Congrès du Barreau 2012	Barreau du Québec	7, 8 ET 9 JUIN 2012	1	750,00 \$
QUÉBEC	DEMI-JOURNÉE THÉMATIQUE « L'ÉTHIQUE, LA GOUVERNANCE ET LE COMBAT CONTRE LA CORRUPTION »	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	13 JUIN 2012	2	113,06 \$
QUÉBEC	DROIT DE GÉRANCE VERSUS HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	26 SEPTEMBRE 2012	1	230,00 \$
MONTRÉAL	E-COLLOQUE INTERNATIONAL DE LA CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE « À L'ÈRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, METTONS L'EXPÉRIENCE DES AUTRES PAYS À CONTRIBUTION POUR FAIRE AVANCER LA JUSTICE QUÉBÉCOISE »	UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE	22 OCTOBRE 2012	1	0,00 \$
QUÉBEC	ÉCRITURE EFFICACE	REDACOM	6 NOVEMBRE 201 2	1	299,00\$
M ONTRÉAL	EXCEL 2002-2003 - FORMATION DE BASE	AFI	28 ET 29 NOVEMBRE 2012	1	900,00 \$

LIEU	TITRE DE L'ACTIVITÉ	ORGANISME	DATES	NBRE PERSONNES	COÛT TOTAL
M ONTRÉAL	FORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES (CLP)	10 OCTOBRE 20 12 P.M.	1	0,00 \$
Q UÉBEC	FORMATION SUR LE GUIDE D'ADMINISTRATION ET FORMULAIRES DE LA CARRA	CARRA	2012-11-06 ET 2012-11-07	1	0,00 \$
QUÉBEC	HABILETÉS PROFESSIONNELLES	L'ACADÉMIE DE TRANS- FORMATION	15 MAI 2012	6	2 370,00 \$
QUÉBEC	JOURNÉE DES CA DANS LE SECTEUR PUBLIC	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	8 JUIN 2012	1	449,00 \$
QUÉBEC	JOURNÉE D'ÉTUDE « LA NOUVELLE IDENTITÉ DU DROIT APRÈS 30 ANS DE CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS »	FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ LAVAL	17 AVRIL 2012	5	500,00 \$
MONTRÉAL	LA JOURNÉE DE LA FORMATION DU CIQ: TRANSFERT DES APPRENTISSAGES, FORMATION EN LIGNE ET FORMATION CONTINUE	CIQ	8 MAI 2012	1	173,95 \$
OTTAWA	L'ARCHITECTURE LÉGISLATIVE, L'ÉDIFICATION PAR LES MOTS	INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE (ICAJ)	10 ET 11 SEPT. 2012	1	695,00 \$
QUÉBEC	L'ART DE LA PRISE DE DÉCISION : ENTRE RAISON ET INTUITION	MANURI FORMATION	28 NOVEMBRE 2012	1	355,50 \$
QUÉBEC	LE DROIT À LA VIE PRIVÉE ET INTERNET	ÉDITIONS YVON BLAIS	12 JUIN 2012	1	225,00 \$
QUÉBEC	LE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL DANS L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL	ACGRH (ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN GESTION DES RH)	14 NOVEMBRE 2012	1	0,00 \$
QUÉBEC	LE SYSTÈME PROFESSIONNEL	FORMATION INTERNE	2012-11-28 а.м.	18	0,00 \$
QUÉBEC	LES CONFLITS D'INTÉRÊTS NE SONT PAS DES MALADIES : APPRENEZ À LES GÉRER ET LES ENCADRER	BARREAU DU QUÉBEC	4 MAI 2012	2	198,38 \$
MONTRÉAL	LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN DÉONTOLOGIE, DROIT PROFESSIONNEL ET DISCIPLINAIRE	BARREAU DU QUÉBEC	18 MAI 2012	9	3 890,43 \$
MONTRÉAL	L'ÉVALUATION ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES	ÉDUCONSEIL	19 SEPTEMBRE 2012	3	1 600,00 \$
M ONTRÉAL	MANAGEMENT DES ORGANISATIONS PUBLIQUES	ENAP	Du 9 MAI AU 20 JUIN 2012 (LES MERCREDIS)	1	357,04 \$
QUÉBEC	Nouveautés Excel 2007	AFI	4 JUILLET 2012, A.M.	8	480,00 \$
MONTRÉAL	NOUVELLE TENDANCE EN GOUVERNANCE	AFI	2 NOVEMBRE 2012	1	290,49 \$
M ONTRÉAL	Оитьоок 2003	AFI	22 MAI 2012	4	495,00\$
QUÉBEC	PROGRAMME COURT DE PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS ÉCRIT (FORMATION À DISTANCE TÉLUQ) 1 DE 3: Maîtrise du Français ÉCRIT	TELUQ	AUTOMNE ET HIVER 2012	1	441,44 \$
QUÉBEC	PROGRAMME DE CERTIFICATION UNIVERSITAIRE EN GOUVERNANCE DE SOCIÉTÉS: MODULE 2: LA STRATÉGIE ET LA GESTION DES RISQUES	Université Laval	19, 20 ET 21 AVRIL 2012	1	3 250,00 \$
MONTRÉAL	PSYCHOLOGIE ET GESTION DES PERSONNALITÉS DIFFICILES	GÉRARD OUIMET	20 SEPTEMBRE 2012	9	5 000,00 \$
QUÉBEC	QUOI DE NEUF À SURVEILLER DANS LE MANUEL DE COMPTABILITÉ DE L'ICCA POUR LE SECTEUR PUBLIC 2011-2012	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	19 AVRIL 2012	1	0,00 \$
QUÉBEC	REVUE ANNUELLE DE LA JURISPRUDENCE EN DROIT ADMINISTRATIF	ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN	4 MAI 2012	1	75,00 \$
QUÉBEC	SAGIR : RH 13 UTILISATION DE WEB ADI	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	1ER OCTOBRE 2012 P.M.	2	0,00 \$
QUÉBEC	SAGIR: RH 8 POSTES	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	15 ET 16 OCT. 2012	2	0,00 \$
QUÉBEC	SAGIR: RH10 Dossiers des PERSONNES - VOLET RESPONSABLE DES DOSSIERS	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	12,13 ET 14 JUIN 2012	1	0,00 \$
QUÉBEC	SAGIR: RH12 Mode Date Track	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	11 JUIN 20 12	1	0,00 \$

LIEU	TITRE DE L'ACTIVITÉ	ORGANISME	DATES	NBRE	CoûT
				PERSONNES	TOTAL
MONTRÉAL	SEMAINE DES PROFESSIONNELS : LE QUÉBEC EN 2012	CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	11 OCTOBRE 2012	4	635, 84 \$
QUÉBEC	SÉMINAIRE - GESTION ÉTHIQUE	SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS	26 AVRIL 20 12	1	0,00 \$
TORONTO	SÉMINAIRE: PUBLIC CONFIDENCE IN PROFESSIONAL REGULATION: EARN IT, KEEP IT	CLEAR	7 JUIN 2012	1	365,00 \$
QUÉBEC	SÉMINAIRE PATRONAL-SYNDICAL DE LA FONCTION PUBLIQUE « LES NOUVEAUX MODES DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES LITIGES »	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	8 NOVEMBRE 2012	1	0,00 \$
MONTRÉAL	TECHNIQUES D'ENTREVUE/INTERROGATOIRE	JACQUES LANDRY	3 ET 4 MAI 2012	5	4 500,00 \$
QUÉBEC	WEBINAR (FORMATION EN LIGNE)	WEBINAR	25 AVRIL 2012	1	0,00\$
QUÉBEC	WEBINAR (FORMATION EN LIGNE)	WEBINAR	2 OCTOBRE 2012	1	0,00\$
MONTRÉAL	Word 2002/2003 - Intermédiaire	AFI	24 ET 25 SEPTEMBRE 2012	5	1 280,00 \$
MONTRÉAL	Word 2002/2003 - Intermédiaire	AFI	19 ET 23 NOVEMBRE 2012	1	900,00 \$

P2.3 SOMMES DÉPENSÉES EN 2012-2013 (ET PRÉVISIONS POUR 2013-2014) PAR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. VENTILER SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSES, SOIT S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS OU DE LICENCES, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DU 1ER AVRIL 2012 AU 30 NOVEMBRE 2012		
LOGICIELS	12 033 \$	
MATÉRIEL	45 588 \$	
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	205 382 \$	
TOTAL	263 003 \$	

PRÉVISION 2013-2014		
LOGICIELS	40 000 \$	
MATÉRIEL	100 000 \$	
SERVICES PROFESSIONNELS INTERNE * EXTERNE CSPQ	313 000 \$	
TOTAL	453 000 \$	

^{*} LA DÉPENSE À L'INTERNE CORRESPOND À LA RÉMUNÉRATION DE 2 EFFECTIFS DE L'OPQ

P2. 4 LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS A PARTICIPÉ LE MINISTÈRE EN 2012-2013, EN INDIQUANT POUR CHACUN :

- A) SON MANDAT;
- B) LA LISTE DES MEMBRES;
- C) LE BUDGET DÉPENSÉ;
- D) LE MONTANT VENTILÉ POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS OU AUTRES;
- E) LES RÉSULTATS ATTEINTS.

Nom du comité	DATE DE FORMATION	Mandat	M INISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE	Juin 2007	LE CONSEIL DES MINISTRES A CONFIÉ À UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL LE MANDAT D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS STRUCTURANTES DANS CHACUN DES CINQ VOLETS DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIND'ŒUVRE, SOIT L'ACCÉLÉRATION DES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DU DROIT DE PRATIQUE, L'ACCORD QUÉBEC-ONTARIO, L'ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR, L'ENTENTE QUÉBEC-FRANCE ET LES PERMIS DE TRAVAIL TEMPORAIRE POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS.	Sous la coordination du sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le comité est composé des sous-ministres du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère du Travail du Québec, du ministère des Relations internationales et du président de l'Office des professions.
COMITÉ BILATÉRAL CHARGÉ DE PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	AVRIL 2009	PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET VEILLE À SES APPLICATIONS ET SON EFFICACITÉ.	Sous la présidence du Ministère des Relations Internationales, la délégation québécoise est composée des représentants de l'Office des professions, du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère du Travail du Québec.
PÔLE DE COORDINATION POUR L'ACCÈS À LA FORMATION PRESCRITE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AINSI QU'AUX STAGES	DÉCEMBRE 2010	EN APPLICATION DE LA LOI INSTITUANT LE POSTE DE COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (2009, CHAPITRE 50), LES ACTIONS DU PÔLE VISENT À FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES ORDRES PROFESSIONNELS AFIN QUE, LORSQU'UN ORDRE PROFESSIONNEL EXIGE D'UNE PERSONNE QU'ELLE ACQUIÈRE UNE FORMATION, CETTE FORMATION SOIT OFFERTE PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.	Sous la présidence de l'Office, le Pôle est composé des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du Conseil interprofessionnel du Québec, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Fédération des cégeps.

Nom du comité	DATE DE FORMATION	MANDAT	MINISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
TABLE NATIONALE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATIONS DE NIVEAU COLLÉGIAL DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	DÉCEMBRE 2006	Sous l'égide de la Fédération des cégeps et du Conseil interprofessionnel du Québec, cette Table vise l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer l'adéquation entre les programmes de formation collégiale et les compétences requises aux fins de la délivrance du permis d'exercice par les ordres professionnels.	LA TABLE REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DES DIRECTEURS DES ÉTUDES DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT ET DE L'OFFICE.
TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATIONS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	JANVIER 2012	FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS À DES MOMENTS CHARNIÈRES DU DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL ET AMÉLIORER LES PROCESSUS D'ANALYSE ET DE CONSULTATION UTILISÉS PAR CHACUN DES INTERVENANTS ET DES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX.	Sous la présidence de l'Office, la Table regroupe les représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.
Table de concertation interministérielle OPQ/MERST/MSSS	1996	SOUS L'ÉGIDE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, LA TABLE A POUR MANDAT DE FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ET DE RECHERCHER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES COMMUNS. À CETTE FIN, LES MEMBRES Y ÉCHANGENT DE L'INFORMATION À L'ÉGARD, NOTAMMENT, DE L'ÉLABORATION ET DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES MENANT À L'OBTENTION DES DIPLÔMES DONNANT ACCÈS AU PERMIS DÉLIVRÉ PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS. LA TABLE TRAITE ÉGALEMENT DES QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET DES MOYENS DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LE MILIEU DE LA FORMATION. ELLE S'ASSURE QUE LES MOYENS DE COORDINATION DES DIVERS INTERVENANTS, À DES FINS DE CONSULTATION OU DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES, SOIENT EFFICACES.	REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE, DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

IL EST À NOTER QUE LES RÉSULTATS S'ÉVALUENT PAR LA PARTICIPATION ACTIVE DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AINSI QUE PAR L'INFLUENCE EXERCÉE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES, EU ÉGARD À LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC DU SYSTÈME PROFESSIONNEL.

CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME ASSUME LES FRAIS DE SES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS.

ÛTS, LE SUJE	ET COPIE DE TO ET ET, LE CAS ÉC	CHÉANT, LA FI	RME RETENUE	POUR LE RÉ	ALISER.	INDIQUANT L
CUN						
0011						

P2. 8 LISTE DE TOUS LES FRAIS DE TRADUCTION ET DES DOCUMENTS TRADUITS POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES EN 2012-2013. FOURNIR LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, LE NOM DES FIRMES RETENUES ET LES COÛTS.

NOM DE LA FIRME Coût DATE DESCRIPTION RÈGLEMENTS DES ORDRES 10 404 \$ CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS PROFESSIONNELS SERVICES LINGUISTIQUES KAREN 1 380 \$ 2012-06-12 DOCUMENTATION RELATIVE AU P.L. NO 21 Muir 126 \$ 2012-08-15 JURICOM INC. TRADUCTION (LETTRE) 11 910 \$ TOTAL

P2. 9 MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS, EN 2012-2013.

MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

DATE	NOMBRE DE MANDATS	DESCRIPTION DU MANDAT	M ONTANT
30 AOÛT 2012	1	TRAVAUX DE VENTILATION, PROTECTION INCENDIE ET ÉLECTRICITÉ DE LA SALLE DES SERVEURS DANS LES LOCAUX DE QUÉBEC.	236 825 \$

- P2. 10 POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, CONSEILS, COMITÉ OU AUTRES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR L'ANNÉE 2012-2013 :
 - A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES EFFECTUÉS;
 - B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX;
 - C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS.

Aucun

- P2. 11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour les années financières 2011-2012 et 2012-2013 :
 - LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES;
 - LES COÛTS DE CES CAMPAGNES;
 - LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER;
 - LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE;
 - LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE.

AUCUNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

- P2. 12 POUR 2012-2013, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTION DU MINISTÈRE, LE MONTANT GLOBAL ATTITRÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN :
 - A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION;
 - B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES;
 - C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ.

PROGRAMME: FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJET: LE FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (FAMMO), CRÉÉ EN VERTU DU DÉCRET 241-2008 DU 17 MARS 2008, EST DESTINÉ À SOUTENIR DES PROJETS DES ORDRES ET DES ORGANISMES RÉGISSANT L'ACCÈS AUX MÉTIERS RÉGLEMENTÉS DE LA CONSTRUCTION ET HORS CONSTRUCTION, POUR FACILITER ET ACCÉLÉRER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNES FORMÉES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET QUI SE PORTENT CANDIDATES À L'EXERCICE D'UNE PROFESSION OU D'UN MÉTIER RÉGLEMENTÉ AU QUÉBEC.

DIRECTION OU ORGANISME QUI EN A LA GESTION: L'OFFICE GÈRE LE FONDS JUSQU'AU 31 MARS 2017.

FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2012-2013:

- BÉNÉFICIAIRE : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC
- MONTANT: 45 484 \$
- PROJET: LE PROJET CONCERNE LES PARCOURS D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES AYANT FORMULÉ AUPRÈS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LEURS COMPÉTENCES ET AYANT REÇU UNE PRESCRIPTION DE FORMATION D'APPOINT. IL VISE PLUS PARTICULIÈREMENT À IDENTIFIER LES INDICATEURS STATISTIQUES NÉCESSAIRES À LA PRODUCTION DE DONNÉES CONCERNANT LA TRAJECTOIRE DE CES CANDIDATS, ET DE VÉRIFIER SI CES INDICATEURS SONT ACTUELLEMENT EXISTANTS ET PRODUITS DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES COMPÉTENTS.

P2. 15 COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES QUI ONT ÉTÉ FAITES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

PLAN TRIENNAL DE L'OPQ TEL QUE TRANSMIS AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR :

	RÉALISÉ				Prévisions			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ	317 000	388 500	444 600		450 000	453 000	458 000	458 000
PROJET : REFONTE DU SITE WEB	-	75 100	-		-	-	-	-
	317 000	463 600	444 600		450 000	453 000	458 000	458 000

P2. 17 POUR 2012-2013, LE NOMBRE TOTAL D'ACCOMMODEMENT QUI ONT ÉTÉ ACCORDÉS OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE ET VENTILATION PAR TYPE D'ACCOMMODEMENT (HANDICAP, GROSSESSE, MOTIF RELIGIEUX, ETC.).

Aucun